

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



11^{ème} Rallye VHC des MONTS de BLOND

8 et 9 Mai 2026

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Terre de St Junien
Nom du Rallye :	11 ^{ème} Rallye VHC des Monts de Blond
Date :	8 et 9 Mai 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	NATIONAL
Eligibilité :	Championnat 2026 Ligue NSA Challenge Commissaires 2026 Ligue NAS
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 73520 du 20/01/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 220 du 10/03/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	BRASSEUR Josée
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail :	Brasseur.josée@orange.fr
Comité d'Organisation	
Président :	BRASSEUR Jean
Membres :	AUVERT David, AUVRAY Jérôme, BRASSEUR Josée, DUPRE Jean-François, GABARROU Patrice et Annie, MORAND Yves, PEYRAUD Laurent, PLONCARD Fabrice, PREVOT Bernard, ROBERT Bruno, ROUGIER Stéphanie, THOUVENIN Benoît, THOUVENIN Michel.
Secrétariat du Rallye, Adresse :	BRASSEUR Josée Allée de Chambéry 87200 St Brice sur Vienne
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail :	brasseur.josée@orange.fr

Permanence du Rallye :	PC Salle « La Ruche » 41 Avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire
Lieu, date, horaire :	8.-9 Mai 2026 7h-20h
Organisateur technique	
Nom :	ASA Terre de St Junien
Adresse :	Allée de Chambéry 87200 St Brice sur Vienne
Téléphone :	06 79 01 15 84
Mail :	brasseur.josee@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	8 Mars 2026
Ouverture des engagements	8 Mars 2026
Clôture des engagements	27 Avril 2026
Parution du carnet d'itinéraire	8 Mai 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle « La Ruche » 41, Avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai 8h à 15h
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Vendredi 8 Mi 8h30 à 18h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai 14h à 18h30
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Local Technique de la Mairie Rue du Marché à Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai de 14h15 à 19h
Mise en place du Parc de Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières Vendredi 8 Mai 14h à 19h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Salle « La Ruche » 41, Avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai à 16h
Briefing obligatoire de la Direction de Course	Salle « La Ruche » 41, Avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai à 16h30
Briefing obligatoire de l'équipage complet des voitures d'encadrement	Salle « La Ruche » 41, Avenue de Bellac 87330 Mézières sur Issoire Vendredi 8 Mai à 17h
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY (MDB2026) Vendredi 8 Mai 20h30
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY (MDB2026) Vendredi 8 Mai 20h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Ecrit distribué aux vérifications administratives

Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières Samedi 9 Mai 7h30
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY (MDB2026)
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières Samedi 9 Mai à partir de 18h33 1 ^{ère} VHRS
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Transports Lecompte à NOUIC Samedi 9 Mai à partir de 18h33
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	SPORTITY (MDB2026) 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking Salle Polyvalente de Mézières Samedi 9 Mai sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	COURMONTAGNE Jacques 11849
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	CODEMINE Catherine 56617 FOURCADE Annie 15323
Directeur de Course de l'épreuve	DESMOULINS Roger 4799
Directeur de Course stagiaire	RENOU Isabelle 136518
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	MARTY Brigitte 136694 PAGE Jean Luc 4727
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	SCHUBLER Pierre 27374 FRAIGNE Melvin 253226 THEBAULT Valérie 15553 RENOU Jean Luc 10314
Commissaire Technique responsable	LARQUEY Serge 8454
Commissaires Techniques adjoints	SANGOIGNET Jean Jacques 288229 PINHO Aurélien 259271 DAURAT Cédric 111570 BOURON Alexandre 329549
Médecin chef	CUEILLE Jean François
Chargés des relations avec les concurrents	JEAN Philippe 22816 FOURCADE Jean François 8460
Juge de faits	PREVOT Bernard 111607
Chargé des relations avec la presse	CLAVAUULT Laurent 239250
Chronométrateurs	DUFAU Corinne 3671 LAPOUGE Laurent 13530

		CHEVESSIER Benoit 308406 BAULOUET Pierre 326624 SYLVAIN Alain 234828 SAGE Sylvie 119114
Classement	CHRONOLIVE	BERGERON Sylvain 50286
Speaker		COEFFE Gérard 20530

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail leur accusé de réception d'engagement. L'heure de passage aux vérifications administratives et techniques sera choisie par l'équipage lors de la distribution du carnet d'itinéraire.

Le Passeport Technique Historique est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 et K

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer **au 11^{ème} Rallye VHC des Monts de Blond** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 Avril 2026 minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum. (Moderne +VHC+VHRS+VMRS)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 400 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 800 € (x 2)
- Tarifs pour les membres de l'ASA
 - 1 licencié de l'ASA 380 €
 - Equipage complet ASA 370 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement **ainsi que la photocopie de la 1^{ère} page du PTH**

Iban : FR76 1027 8365 1000 0102 3400 129

Les chèques seront déposés à partir du Lundi suivant l'épreuve.

Les forfaits doivent être déclarés par courrier, mail ou SMS.

3.3 ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Après le 1^{er} regroupement, pour la section suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières, de l'ES1 « Bussière Boffy »

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1, J2, K ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J.

Définition des périodes de l'Annexe K

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1987
E - Période J2	1988 à 1992
<u>Période K</u>	<u>1993 à 2000</u>

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES. ♣ GROUPE 1 - T - Tourisme ♣ GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition ♣ GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série ♣ GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype ♣ GROUPE N Production J ♣ GROUPE A Tourisme J ♣ GROUPE B J ♣ Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à Mézières sur Issoire selon les plans consultables sur SPORTITY (MDB2026), à partir du Lundi 4 mai

Aucune remorque ne sera autorisée dans la Parc d'Assistance

Il est demandé aux concurrents de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier distribué et émarginé lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 11^{ème} Rallye des Monts de Blond représente un parcours de 239.23 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 98.32 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 Bussière-Boffy 9.37 km

ES 2/4/6 Cieux Montrol 14.84 km

ES 3/5/7 Bussière Nouic 14.81 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Vendredi 8 Mai de 8h30 à 18h

Des Autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre identique au numéro de course seront distribués. Le port de ces autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire Cet autocollant devra être noir sur fond jaune ou orange, être apposé à minima à l'avant et à l'arrière du véhicule et être de dimension 210 mm x 140 mm (cf Article 4.5 des RTS Rallyes – Identification des voitures).

Des contrôles seront effectués par des représentants de l'organisation

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La Remise des Prix se déroulera le 9 Mai sur le Podium d'arrivée.

Des coupes et ou trophées seront attribués aux 3 premiers équipages du classement scratch toutes catégories confondues.

Un lot sera offert à tous les équipages classés.

Un engagement gratuit pour 2027 sera offert par tirage au sort sur l'ensemble des Pilotes ayant pris le départ (sous réserve d'un minimum de 12 partants) .

Le tirage au sort aura lieu pendant la Remise des Prix.

Un lot sera offert à tous les Commissaires à la fin de l'épreuve.